

Bonjour à toutes et tous

Cette semaine dans votre bulletin :

- Élisabeth Borne, nouvelle Première Ministre et Pap Ndiaye nouveau Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse
- Les revendications salariales du SNES-FSU
- 25 mai : Journée nationale d'action contre la précarité dans la Fonction publique
- Baccalauréat et DNB
- Mouvement intra

Élisabeth Borne et Pap Ndiaye

Voici les communiqués du SNES sur ces nominations :

<https://www.snes.edu/article/pap-ndiaye-nouveau-ministre-de-leducation-nationale/>

<https://fsu.fr/courrier-intersyndical-des-organisations-de-leducation-nationale-adresse-a-la-premiere-ministre>

Le SNES, avec la FSU, a rencontré Pap Ndiaye. Cela a été l'occasion de lui rappeler **nos exigences** : augmentation des salaires sans contreparties, moyens pour la rentrée 2022, remise à plat des réformes etc.

Le ministre a acté un changement dans la méthode mais sur le fond bien peu de réponses ont été apportées. **Pour le SNES-FSU et la FSU, au regard de la situation dans l'Éducation nationale (déclassement salarial, crise de recrutement etc) l'heure n'est plus aux symboles ou aux discours sur la méthode.** Il faut des actes, maintenant !

<https://www.snes.edu/article/compte-rendu-de-la-rencontre-avec-pap-ndiaye/>

Crise du recrutement et salaires des personnels de l'Éducation nationale

Suite à la petite vidéo de la rectrice de Versailles qui organise « les journées du recrutement » afin de trouver les personnels nécessaires à l'organisation de la prochaine rentrée

(<https://www.dailymotion.com/video/x8auln9>), voici quelques rappels :

- Les enseignant-e-s français ont perdu entre 15 et 25 % de rémunération" en 20 ans (rapport du Sénat, novembre 2021). Le salaire en début de carrière équivaut à 1,14 fois le SMIC.
- Il y a des des enseignant-es débutant-es éligibles à la prime d'activité (qui est un dispositif de lutte contre la pauvreté).
- Des collègues (AESH par exemple) dans nos établissements ont une rémunération qui les place largement sous le seuil de pauvreté .

Ci-dessous vous trouverez un extrait du fameux rapport de Morisson publié par l'OCDE en 1996. C'est exactement ce qui se met en place depuis plus de 20 ans.

<https://www.oecd.org/fr/dev/1919068.pdf>

« Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants.

Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, [...] de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. »

Face aux attaques contre les services publics dont, le nôtre, celui de l'Éducation nationale, rappelons les positions du SNES-FSU :

- Plus aucun-e professeur-e, CPE, Psy-EN ne doit être recruté en dessous de 2 000 € nets ;
- Nécessité de reconstruction de toutes les grilles avec l'objectif de retrouver un traitement de début de carrière équivalent à 2 fois le SMIC (niveau de 1982) ;
- Aucun-e agent-e (AED, AESH) ne devrait être rémunéré-e à moins de 1850 euros net pour un temps plein.

25 mai : Journée nationale d'action contre la précarité dans la Fonction publique

Le 25 mai, la FSU a organisé une journée d'action contre la précarité dans la Fonction publique.

Un·e agent·e sur cinq n'est toujours pas titulaire : contractuel·le·s de droit public, de droit privé ou fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recruté·e·s sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat (comme par exemple les AESH), ce sont des personnes à qui l'administration impose des temps partiels et des salaires souvent plus faibles que ceux des fonctionnaires. Cette situation touche plus particulièrement les femmes et les jeunes.

C'est pour dénoncer cette situation, pour revendiquer un plan de titularisation et de résorption de la précarité que la FSU a rassemblé des délégations d'agent·es contractuel·les de tous les secteurs de la Fonction publique.

Bac, DNB

- L'annonce par le ministère du **retour des mathématiques dans le tronc commun en Première** dès la rentrée prochaine arrive bien tardivement. L'opportunité politique n'échappe à personne. Le projet de programme renvoie aux collègues la résolution de l'équation que le ministère ne veut pas résoudre : remédier par une succession de bricolages aux défauts de la réforme, sans la remettre à plat ! Il s'agit d'un cadeau de départ empoisonné de l'ancien ministre Blanquer... !

Cet aménagement improvisé ne permettra pas de réduire les inégalités des parcours au sein du nouveau lycée, dont il ne remet pas en cause les logiques de fond. Aucune réponse officielle n'est apportée pour le moment sur les moyens d'y parvenir : dans notre académie, c'est l'équivalent de 25 ETP qui est envisagé... reste à savoir comment ces moyens vont être redistribués ...

Le nouveau programme sera examiné en CSL le 3 juin et en CSE le 15 juin.

Le SNES-FSU est intervenu auprès du ministère pour faire retirer des formulations sexistes (voir notre bêtisier de la semaine dernière) et a proposé des allègements de programme afin de redonner des marges pédagogiques aux collègues. E.Macron et JM Blanquer ont annoncé une mise en place en septembre 2022 mais Pap Ndiaye joue la montre : rentrée 2022 ou rentrée 2023, rien n'est arbitré ! Ces attermoissements confirment que seule une remise à plat de toute la réforme permettra de sortir des difficultés posées par le lycée Blanquer !

Le SNES-FSU rappelle sa demande d'abandon des réformes du lycée et du bac.

Des mesures d'urgence pour que la rentrée 2022 se déroule sur d'autres bases en collège et en lycée sont indispensables et **le SNES-FSU les défendra auprès du nouveau gouvernement comme dans la campagne auprès des candidats aux législatives** (annulation des suppressions d'emplois, décharge de service et formation pour les stagiaires, aménagement des programmes, moyens pour dédoublements...).

- **Le bac 2022 a commencé** avec les épreuves de spécialité et, encore une fois, l'administration fait preuve d'une grande désinvolture, renvoyant par exemple la gestion des problèmes des sujets à la bienveillance des correcteurs ! **Le SNES-FSU a dénoncé** les conditions de passation des ECE et les sujets de SES très orientés « start up nation » !

Le secteur lycée de la section académique du SNES-FSU a rédigé un article pour faire un point sur la catastrophe du Bac Blanquer pour la session 2022.

Il est disponible ici: <https://bordeaux.snes.edu/Epreuves-de-specialite-la-catastrophe-du-bac-Blanquer.html>.

- De la même manière, les différentes organisations des établissements pour **les épreuves du DNB**, en particulier l'oral, peuvent poser des difficultés.

Le SNES national a été sollicité pour cette partie de l'épreuve et sa réponse est claire :

<https://www.snes.edu/article/oral-de-dnb-laction-collective-peut-payer/>

Si vous rencontrez des problèmes au sein de vos établissements, il est nécessaire que l'on fasse remonter vos problèmes à l'échelle académique. Le travail gratuit, ça suffit !

Mouvement intra

Si vous êtes concerné-e, les résultats vous seront communiqués dans les prochains jours.

Si vous êtes affecté-e hors de votre vœu 1, en extension ou si vous n'obtenez pas de mutation, ou encore si vous considérez qu'il y a une erreur dans votre barème, vous pouvez déposer un recours auprès du rectorat.

Toutes les infos sur le recours :

<https://www.snes.edu/ma-carriere/recours-intra>

Contactez la section académique du SNES pour vous faire conseiller, accompagner et représenter ! Les militant-es maîtrisent ces questions de mouvement et ils/elles seront à vos côtés dans toutes les étapes de cette procédure.

Ne restez pas isolé-e, contactez le SNES-FSU :

Vous pouvez contacter un-e commissaire paritaire en appelant la permanence téléphonique tous les après-midi de 14h à 17h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 14h à 17h- Tél. 05.57.81.62.40

Vous pouvez aussi réserver en ligne un rendez-vous téléphonique:

<https://bordeaux.snes.edu/Prendre-un-RDV-au-tel-ou-sur-place.html>

Et ... surtout, profitez bien de ce week-end prolongé !

Bien cordialement

L'équipe du SNES47 : Malick Saami, Anne-Laure Tidjiti (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Julien Renom (réfèrent vie scolaire du S2) et Michel Aswad (réfèrent AESH du S2).

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé-e et appuyé-e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire... **Les raisons d'adhérer aux SNES-FSU sont nombreuses** : <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

SNES-fsu

Section départementale du Lot et Garonne

14 rue Jean Terles 47000 Agen

Tél. 06.07.55.96.39

snes47@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Lot-et-Garonne-30-.html>

Twitter : [@snes47](https://twitter.com/snes47)